

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 7 juin 2021**DÉLIBÉRATION n°2021-48**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 7 juin 2021 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 28 mai 2021.

Point de l'ordre du jour :

3.2. Propositions de la commission des moyens du 28 mai 2021.

.....

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de Tours,
Vu les propositions de la commission des moyens du 28 mai 2021,

Exposé de la décision :

Outre les orientations budgétaires, le conseil d'administration doit approuver les autres points soumis à la commission des moyens du 28 mai 2021.

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation des tarifs des DU et DIU (campagne de création ou de renouvellement pour 2021-2025) ;
- approbation de la gratuité du colloque DYNADIV afin de permettre le remboursement de droits d'inscription ;
- approbation d'un legs.

N.B. : le point relatif à la délégation de pouvoir accordé par le conseil d'administration au Président de l'université fait l'objet de la délibération n°2021-52 (les pouvoirs délégués ne sont pas exclusivement financiers).

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

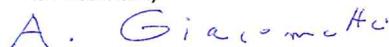
Nombre de membres constituant le conseil :	36
Quorum :	18
Nombre de membres participant à la délibération :	30
Abstentions :	0
Votes exprimés :	30
Pour :	30
Contre :	0

Pièces jointes :

- pièces relatives aux points soumis à approbation.

Fait à Tours, le 8 juin 2021

Le Président,



Arnaud Giacometti

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le : **11 JUIN 2021**

Transmise au Recteur le : **11 JUIN 2021**

COMMISSION DES MOYENS DU VENDREDI 28 MAI 2021

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 07/06/2021

PRESENT(E)s : Sylvie CROGIEZ-PETREQUIN, Marie-Laure GELY, Nadine FRESQUET, Laurence DOUZIECH-EYROLLES, Cyril DE RUNZ, Jean-Paul CHEMLA, Sylvie MITERO, Isabelle THURMEL, Yves RAINGEAUD, Sandrine DALLET-CHOISY, Alain BIDEAU, Emmanuel NERON, Sandrine BOULERNE, Caroline RICHARD, Achille CASSIOT, Julien BOURDOISEAU, Thomas SIGAUD, Dominique VAILLANT, Alexis CHOMMELOUX.

PRESENT(E)s A TITRE CONSULTATIF : Christine GEORGELIN, VPCA, Présidente, Pierre GABETTE, DGS, Nicole REGNIER-CASSEREAU, Agent comptable, Philippe DAILLOUX, D.A.F.

INVITEES : Anne AZANZA, Aline DINGREMONT, Dorothée FRANCO, Christelle PRAGON, Thomas THUILLIER, Xavier TERRIEN.

EXCUSE(E)s : Théodora ANGOULVANT, Manuelle RUILIER, Barkaroum REAILI, Anne CHEIGNON, Laure DUPUY, Vincent COFFIN.

EXPOSE ET PROPOSITIONS	AVIS DE LA COMMISSION
LES QUESTIONS DIVERSES	
<p>QD 1 - UFR lettres et langues – colloque DYNADIV : demande de gratuité exceptionnelle :</p> <p>PJ : budget initial et modifié</p> <p>initialement prévu en présentiel, ce colloque sera maintenu, mais en distanciel, du fait des contraintes sanitaires. D'où la demande de gratuité, sachant que le budget modifié respecte la condition d'équilibre.</p> <p>QD 2 - acceptation du legs Chatonnet pour 12 519 € destiné à l'UFR Médecine :</p> <p>PJ : état actif – passif du notaire</p> <p>Afin de permettre au notaire la poursuite des opérations de succession, il est proposé l'acceptation de ce legs sans condition, d'un montant provisoire de 12 519 €, montant qui sera définitivement connu après la cession du véhicule et l'ajustement des frais de notaire.</p> <p>QD 3 – DAJP- Actualisation des délégations financières du président</p> <p>PJ : projet de délibération CA</p> <p>Le document présenté rassemble les délégations existantes et les actualise.</p> <p>QD 4 (supplémentaire) – rémunération des tuteurs étudiants :</p>	<p>– La commission approuve la proposition de gratuité à titre exceptionnel et considérant que l'équilibre budgétaire est respecté.</p> <p>– Acceptation du legs Chatonnet pour un montant provisoire de 12 519 €, qui sera précisé après dénouement des opérations, dans une délibération modificative.</p> <p>– Acceptation des délégations telles que présentées dans le projet de délibération.</p>

<p>Il est proposé de valider une rémunération à 100 % pour les tuteurs étudiants qui n'ont pu effectuer la totalité de leur service en raison de contraintes sanitaires (couvre-feu), malgré les reports de créneaux horaires qui ont pu être faits dans certains cas.</p>	<p>– Approbation du principe de rémunération à 100 %, étant précisé que la faisabilité juridique est en cours d'étude.</p>
<p>THEMATIQUES : TARIFICATION DES DU/DIU/CU/AU</p>	
<p>PJ : tableau récapitulatif des données financières et tarifaires ; détail de chaque diplôme</p> <p>– Le VP chargé de la formation tout au long de la vie et en apprentissage présente le résultat des travaux du groupe de travail missionné par la commission et les décisions sur la tarification des diplômes figurant dans le tableau récapitulatif susvisé (ppt).</p> <p>Il est précisé que le groupe de travail poursuivra ses travaux, notamment sur le périmètre des tarifs réduits, l'affinage de la maquette budgétaire compte tenu notamment des mutualisations et la question du tarif horaire pour les PUPH, dont le montant pourrait être proposé à hauteur de 290 €.</p>	<p>– approbation des tarifs pour les diplômes existants et des créations, étant précisé que tous sont équilibrés en coût direct, sauf les 5 D.U. suivants, pour lesquels la décision est repoussée à la session d'octobre de la commission sur les tarifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Ethnomusicologie – Guide conférenciers – médiateur culturel – Jazz et culture musicale – Patrimoine régional et médiation – Philosophie de l'éducation et pédagogie contemporaine.
<p>AFFAIRES BUDGETAIRES : LE DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (DOB 2022)</p>	
<p>– Présentation par la présidente de la commission des orientations budgétaires proposées pour construire le BI 2022 (ppt).</p>	<p>– La commission prend acte de cette présentation et se prononce favorablement sur les orientations proposées.</p>

Prochaine réunion le 25 juin

N°	Intitulés		ufr	Tarif FC proposé par la composante pour accreditation 21-24		Tarif FI proposé par la composante pour accreditation 21-24
				FC Tarif normal	FC Tarif réduit	Droits spécifiques. FI
62	Comptabilité et gestion	DU	IUT	Formation sur 1 an: 6 916 € Formation sur 2 ans : 3 935 € par an soit 7 870 € Tarifs à l heure: 10 € stagiaire contrat pro : 9,15 € Stagiaire contrat apprentissage : 7,15 €	Formation sur 1 an: 3 390 € Formation sur 2 ans : 2 185 € par an soit 4 370€ Tarifs à l heure: 6,5 €	Formation sur 1 an: 3 390 € Formation sur 2 ans : 2 185 € par an soit 4 370€ Tarifs à l heure: 6,5 €
63	Petit appareillage orthopédique à l'officine	DU	Pharma	1 490 €	1 290 €	1 100 €
64	Phytothérapie et aromathérapie	DU	Pharma	1 450 €	1 140 €	200 €
65	Reconversion à la pratique de l'exercice officinale	DU	Pharma	2 100 €	1 000 €	
66	Certificat d'aptitude à l'insertion universitaire	CU	DESS			1 661 €
67	Diplôme d'établissement d'étudiant entrepreneur (D2E)	DIU	DESS	2 000 €	500 €	- €
68	Médiation et gestion des conflits	DU	DESS	3 650 €	2 160 €	- €
69	Psychocriminologie	DU	DESS	1 500 €	1 170 €	200 €
70	Case management : réussir ensemble l'accompagnement des parcours "complexes"	DU	ASH	2 300 €	1 050 €	
71	Clinique des violences sexuelles et psychotraumatologie	DU	ASH	1 300 €	900 €	400 €
74	Histoires de Vie en Recherche et Formation » (HIVIRF) Approche expérientielle, recherche biographique	DU	ASH	2 800 €	1 400 €	- €
76	La musique et le tout-petit, la musique et l'enfant en situation de handicap	DU	ASH	1 900 €	850 €	400 €
77	Musicien Intervenant (DUMI)	DU	ASH	FC sur 2 ans : 1 000 € par an soit 2 000€ FC sur 3 ANS: 1 000 € par an soit 3 000 €	FC sur 2 ans : 410 € par an soit 820 € FC sur 3 ANS: 410 € par an soit 1 230€	170 €
80	Psychologie positive : santé, bien- être, qualité de vie	DU	ASH	1 990 €	950 €	380 €
81	Technique projectives : adultes et personnes âgées	DU	ASH	1 600 €	800 €	350 €
82	Techniques projectives : enfants et adolescents	DU	ASH	1 600 €	800 €	350 €

N°	Intitulés		Tarif FC proposé par la composante pour accréditation 21-24		Tarif FI proposé par la composante pour accréditation 21-24
			FC Tarif normal	FC Tarif réduit	Droits spécifiques. FI
1	Antibiotologie et autres traitements anti-infectieux	DIU	1 240 €	970 €	560 €
2	Arthroscopie	DIU	1 050 €		350 €
3	Chirurgie du pied et de la cheville	DIU	980 €	710 €	300 €
4	Chirurgie de la main	DIU	980 € par an soit 1 960 €	820 € par an soit 1 640 €	350 € par an soit 700 €
8	Chirurgie de l'épaule et du coude	DIU	990 €	990 €	400 €
7	Chirurgie du Rachis	DIU	1 500 €		450 €
9	Chirurgie mini-invasive	DIU	2 000 €		1 500 €
5	Echo-cardiographie	AU	1 030 €	760 €	350 €
6	Echo-cardiographie et imagerie cardiovasculaire	DIU	1 030 € par an soit 2 060 €	760 € par an soit 1 520 €	0* /N1 350 €/N1 par an 350 €/N2 par an soit 700
10	Gynécologie obstétrique pour le médecin généraliste	DIU	1 080 € par an soit 2 160 €	810 € par an soit 1 620 €	180 € par an soit 360 €
11	Hématologie biologique	DIU	1 490 €	1 220 €	300 €
13	HTA e-learning	DIU	1 140 €	1 040 €	440 €
12	H.T.A. et risque cardiovasculaire et rénal (présentiel)	DIU	1 140 €	1 040 €	440 €
14	Imagerie nephro-urologique morphologique fonctionnelle et interventionnelle	DIU	1 180 €	1 100 €	510 €
15	Immunopathologie	DIU	1 370 €	670 €	350 € ou 500 € pour les CCA et AHU
16	Investigateur en recherche clinique (IRC)	DIU	1 430 €	1 370 €	750 €
18	Médecine et biologie de la reproduction	DIU	1 062 €		382 €
19	Microchirurgie expérimentale et anatomie chirurgicale appliquée	DU	3 680 €	3 410 €	1 000 € interne 3 000 € DMS-DFMSA
20	Prévention et prises en charges des infections ostéo-articulaires	DIU	1 180 €	910 €	500 €
21	Prise en charge de l'infection par le VIH	DIU	1 030 €	870 €	350 €
22	Réhabilitation de l'audition	DIU	1 030 €	760 €	400 €
23	Rythmologie et simulation cardiaque	DIU	1 465 € par an soit 2 930 €	1 195 € par an soit 2 390 €	350 € par an soit 700 €
24	Sénologie et pathologie mammaire	DIU	1 200 €		250 €
17	Le sommeil et sa pathologie	DIU	1 190 €	990 €	350 €
25	Surface oculaire	DIU	840 €	650 €	350 €
27	Techniques ultra-soniques en anesthésie réanimation (TUSAR)/module cardiovasculaire région ouest	DIU	1 460 €	1 190 €	650 €
26	Transplantation d'organes	DIU	943 €	673 €	300 €
30	Addictologie : troubles de l'usage de l'alcool	DIU	1 500 €	1 050 €	580 €
46	Autisme et troubles du neurodéveloppement de l'enfance à l'âge adulte	DU	1 600 €	800 €	350 €
31	Chirurgie ambulatoire	DIU	1 540 €		390 €
33	Echographie pour les chirurgiens et les traumatologues du sport du membre inférieur	DIU	1 200 €		400 €
34	Echographie pour les chirurgiens et les traumatologues du sport du membre supérieur	DIU	1 190 €		300 € Interne 400 € CCA
59	Echographie et techniques ultra-sonores - option 1 : écho. de spécialité (TC + 1 mod.) - option 2 : écho. générale (TC + 4 mod.)	DIU	1 130 €	860 €	450 €

N°	Intitulés		Tarif FC proposé par la composante pour accreditation 21-24		Tarif FI proposé par la composante pour accreditation 21-24
			FC Tarif normal	FC Tarif réduit	Droits spécifiques. FI
32	Echographie d'acquisition (EA)	DIU	1 130 €	860 €	
47	Education pour la santé et éducation thérapeutique	DU	2 050 €	1 020 €	800 €
35	Expertise psychiatrique	DIU	1 500 €		550 €
28	Formation à la simulation en santé	AU	1 200 €	700 €	400 €
36	Formation à la simulation en sciences de la santé avec application à la périnatalité et la pédiatrie	DIU	1 980 €	1 710 €	
41	Francophone prévention-réadaptation cardiovasculaire cardiologie du sport	DIU	1 700 €	1 280 €	350 €
37	Hygiène hospitalière: gestion des risques infectieux en établissement de santé et établissement médico-sociaux	DIU	1 140 € public 1 et 1 980 € public 2	850 € public 1 et 1 500 € public 2	300 €
29	Hygiène hospitalière: gestion des risques infectieux en établissement de santé et établissement médico-sociaux	AU	1 140 €	850 €	
48	Hypnose médicale		1 500 € par an soit 3 000 €		
49	Initiation à la réflexion éthique dans la pratique soignante	DU	1 400 €	850 €	
50	Francophone prévention-réadaptation cardiovasculaire cardiologie du sport	DU	1 600 €		800 €
51	Maladies parodontales et comorbidités associées	DU	1 500 €		460 €
39	Médecine manuelle-ostéopathie médicale	DIU	1 340 € par an soit 4 020 €		575 € par an interne et CCA soit 1 725 €
38	Médecine de la personne âgée		1 700 €		
54B	Echographie en gynécologie obstétrique (équivalence)	DIU	800 €		
54	Echographie en gynécologie obstétrique	DIU	430 €		
40	Pathologie de la muqueuse buccale	DIU	1 200 €		460 €
55	Pédagogie Médicale	DIU	1 300 €		
41	Prévention-réadaptation et éducation thérapeutique dans les pathologies cardiovasculaires	DIU	1 700 €	1 280 €	350 €
53	Psychiatrie générale	DU	2 690 € par an soit 8 070 €		
42	Psychopathologie de la personne âgée	DIU	1 350 €	740 €	480 €
43	Réhabilitation respiratoire du grand ouest	DIU	1 790 €	940 €	350 €
52	Réparation juridique du dommage corporel	DU	1 500 €		400 €
57	Soins infirmiers en réanimation médicale	DIU	1 170 €	810 €	
44	Soins continus (1ère année du DIU soins palliatifs)	DU	2 290 €	940 €	
58	Soins palliatifs et accompagnement (2ème année)	DIU	1 490 €	540 €	
56	Tabacologie et aide au sevrage tabagique	DIU	1 200 €	850 €	400 €
45	Troubles du spectre de l'autisme de l'adulte-aspects médicaux et scientifiques	DIU	1 300 €		830 €

Commission des moyens du 28 mai 2021

CA du 7 juin

PROJET DE DÉLIBÉRATION : gratuité du colloque DYNADIV

Référence : Budgets initial et modifié

Exposé de la décision :

Initialement prévu en présentiel, ce colloque aura lieu en distanciel en raison des contraintes sanitaires. La structure budgétaire en est modifiée.

Aussi est-il envisagé, à titre exceptionnel, d'accorder la gratuité totale pour les inscriptions à ce colloque, ce qui impliquera le remboursement des quelques droits d'inscription déjà perçus.

Néanmoins, le budget modifié (Cf. pièce jointe), respecte la règle d'équilibre, compte tenu de la diminution des charges d'hébergement/restauration/déplacements.

Proposition de décision soumise au conseil d'administration :

– accepter la gratuité totale pour les frais d'inscription à ce colloque, à titre exceptionnel et compte tenu du respect de l'équilibre budgétaire.

Commission des moyens du 28 mai 2021

CA du 7 juin

Legs M. Chatonnet

Exposé de la décision :

Aux termes de son testament, M. Chatonnet René a légué à l'université (faculté de médecine) la quotité disponible qui s'élève à 12 501,19€, telle que communiquée par le notaire.

Comme l'indique Mme l'Agent comptable, le CA peut délibérer dès maintenant sur l'acceptation de ce don, sachant que le montant ci-dessus est donné « sous réserve des ajustements de frais d'actes notariés et de prix de vente de l'automobile ».

Proposition de décision soumise au conseil :

-Accepter ce legs pour un montant de 12 500 €, étant précisé qu'une délibération ultérieure constatera le montant définitif, lorsque tous les comptes seront arrêtés.
